

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 21
 Votants : 26
 Date de la convocation : 30 novembre 2010

N° 162

L'an deux mille dix et le six du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS : M. CARILLO en faveur de Mme ROMÉRO
 Mlle VAN ELST en faveur de M. TALBOT
 Mme FONS VINCENT en faveur de M. OUSSET
 M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE
 Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS : M. PAUL, Mme CONFAIS, M. PLANCHERON

ZAC de CAUNELLE – Budget Primitif 2011

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de budget repris ci-dessous

INVESTISSEMENT

OPERATIONS NON AFFECTEES		
	DEPENSES	0 €
001	solde d'exécution	
1641	capital des emprunts	
275	Dépôts & cautionnements versés	
	RECETTES	800 000 €
001	solde exécution	
021	autofinancement prévisionnel	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
161	emprunt	800 000 €
28188	autres immos & amort	

OP 10 - EQUIPEMENTS PUBLICS		
	DEPENSES	800 000 €
2111	Terrains nus	534 100 €
2128	autres agencement de terrains	220 000 €

21318	autres bâtiments publics	45 900 €
RECETTES		0 €
1321	Subv Etat	
2111	Terrains nus	

DEPENSES		0 €
1328	autres	
2031	études	
2313	immos en cours construction,	
RECETTES		0 €
1321	Etat	
1325	groupements de collectivités	0 €
1328	autres organismes	

RECAPITULATIF		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		- €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		- €
SOLDE		0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		800 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		800 000 €
SOLDE		0
SOLDE GLOBAL		0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à la majorité (cinq contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le